RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

Association Théâtre 71 – Scène Nationale de Malakoff
3 place du 11 novembre
92240 MALAKOFF

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Théâtre 71 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexes des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne l'analyse des arrêtés de subventions et des différents contrats d'engagement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 22 mai 2026,

SARL LE-CAC

Vincent LAMY – Commissaire aux Comptes

- BILAN ACTIF -

THEATRE 71

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	37 531	33 238	4 293	7 176
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	679 423	470 870	208 552	216 241
Autres immobilisations corporelles	192 042	151 675	40 368	32 102
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	22 719	2 578	20 141	19 698
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**931 715**	**658 360**	**273 354**	**275 218**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	61 927		61 927	67 898
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	106 330		106 330	265 360
Charges constatées d'avance	22 790		22 790	16 697
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	478 821		478 821	457 944
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**669 868**		**669 868**	**807 899**
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	**1 601 583**	**658 360**	**943 222**	**1 083 117**

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

THEATRE 71

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	191 579	156 191
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-14 822	35 388
Situation Nette (sous-total)	**176 757**	**191 579**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	160 252	193 402
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	**337 008**	**384 980**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	16 443	16 443
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	**16 443**	**16 443**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	26 832	30 687
TOTAL PROVISIONS	**26 832**	**30 687**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit	1 275	2 063
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	57 579	65 766
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	293 842	339 771
Dettes des legs ou donations	8 844	16 345
Dettes fiscales et sociales	183 348	210 795
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	5 618	3 286
Produits constatés d'avance	12 433	12 980
TOTAL DETTES	**562 939**	**651 006**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	**943 222**	**1 083 117**

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

THEATRE 71

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	3 062	1 602
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	2 295	3 107
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	631 754	535 539
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 372 951	2 318 384
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	8 000	
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats	8 000	
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 855	
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		17 000
Autres produits	2 610	
Total des produits d'exploitation (I)	**3 024 527**	**2 875 632**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 367	2 310
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	1 301 507	1 246 664
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	82 252	99 965
Salaires	1 066 998	992 883
Cotisations sociales	468 687	443 518
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	68 276	53 760
Dotations aux provisions		10 376
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	47 328	43 948
Total des charges d'exploitations (II)	**3 037 415**	**2 893 424**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-12 888**	**-17 792**
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 519	
Reprises sur dépréciations et provisions	443	
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		4 322
Total des produits financiers (III)	**2 962**	**4 322**

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

THEATRE 71

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		818
Intérêts et charges assimilées	4 897	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	**4 897**	**818**
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	**-1 935**	**3 504**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**-14 822**	**-14 288**
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		50 290
Charges Exceptionnelles (VI)		614
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		**49 676**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 027 489	2 930 244
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 042 312	2 894 856
EXCEDENT OU DEFICIT	**-14 822**	**35 388**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	599 605	862 189
Bénévolat		
TOTAL	**599 605**	**862 189**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	423 449	532 815
Prestations en nature	176 156	329 373
Personnel bénévole		
TOTAL	**599 605**	**862 189**

*Modèle Association

THEATRE 71

Annexe des Comptes
de l'exercice clos
le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 943 222€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de -14 822€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.
L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Règles et méthodes comptables complémentaires ANC 2022-06 :

Le règlement ANC2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de règlementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANCN°2022-06.

Changement de méthode comptable

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'entreprise applique le règlement ANC N°2022-06, modifiant le Plan Comptable Général, lequel supprime l'utilisation des comptes de transferts de charges (791, 796, 797). Le règlement modifie également la définition et le périmètre du résultat exceptionnel.

La suppression des transferts de charges ainsi que la nouvelle définition du résultat exceptionnel constituent des changements de méthode comptables résultant de l'application d'une nouvelle réglementation comptable.

Les opérations anciennement comptabilisées en transferts de charges sont désormais enregistrées en produits d'exploitation (comptes 708, 758) ou en diminution des charges concernées, conformément à leur nature économique.

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel est désormais limité aux seuls produits et charges présentant un caractère à la fois significatif et non lié à l'exploitation courante de l'entreprise.

En conséquence, certaines opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel sont désormais enregistrées en résultat d'exploitation ou en résultat financier.

Sont notamment concernées les opérations de cessions d'immobilisations, dont les produits et charges afférents sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation.

Cette évolution modifie la présentation du compte de résultat sans remettre en cause le résultat comptable, informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat.

Impact :

L'impact majeur du passage au règlement ANC 2022-06 au 1er janvier 2025 concerne la présentation du Compte de Résultat et la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice initialement constatée en produit exceptionnel (compte 777000 pour 19 826.09€) est désormais comptabilisée en produits d'exploitation (compte 747000 pour 33 419.82€)

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations scéniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage de scène : 2 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 4 à 10 ans

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements sont enregistrées au compte 13.

Une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement pratiqué.

Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale.

Autres éléments significatifs :

Rattachement des charges et des produits :

En matière de création de spectacles, les charges de production et les apports de coproduction sont rattachés à l'exercice au cours duquel la dépense est réalisée (création, répétitions...) et non à l'exercice au cours duquel les représentations ont lieu.

Dépenses de publicité de la saison :

Les frais de publicité de saison sont comptabilisés intégralement sur l'exercice au cours duquel ces sommes sont engagées.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association Théâtre 71 scène nationale de Malakoff (nom d'usage Malakoff scène nationale), qui existe depuis 1971 a été labellisée scène nationale en 1992. Elle a trois lieux d'activités séparés : le Théâtre 71, le Cinéma Marcel Pagnol et la salle de répétition la Fabrique des Arts. Elle a été dirigée par Pierre Ascaride jusqu'en 2010, par Pierre-François Roussillon de 2011 à décembre 2018 et elle est dirigée depuis le 1er septembre 2019 par Armelle Vernier.

La dernière modification de statuts date du 6 mars 2023. L'article 4 précise les missions générales :

L'association a pour objet principal la diffusion et le soutien à la création contemporaine au travers de son rayonnement nationale et de son ancrage territorial fort dans le domaine de la culture contemporaine.

Les missions de l'association se réalisent notamment à travers les activités suivantes :

- La gestion d'un lieu de création et de diffusion artistique s'inscrivant dans les missions d'intérêts publics définies par le cahier des missions et des charges du label "scène nationale" ;

- Une programmation pluridisciplinaire, accès à la création artistique nationale et internationale, à ses principaux courants comme à ses approches les plus singulières au plus grand nombre ;

- L'affirmation d'un lieu de soutien artistique de référence nationale, en facilitant le travail de recherche et de créations des artistes, notamment ceux du territoire régional, une large diffusion de leurs oeuvres et leur rencontres avec les populations dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine ;

- La participation, dans son aire d'implantation, à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

L'association s'efforce de conférer à ses activités un rayonnement national et un réel ancrage local, départemental et régional dans le domaine de la culture contemporaine par tout moyen d'expression, de diffusion et de communication.

Les missions et les charges qui s'attachent au réseau des scènes nationales, auquel l'association appartient depuis 1992, sont précisées par l'arrêté du ministère de la Culture du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label "scène nationale".

Les moyens d'action sont les arts vivants : théâtre, danse, cirque, musiques, formes transdisciplinaires ainsi que la diffusion cinématographique et la mise en oeuvre de projets de développement culturel au profit des populations les plus larges (ateliers, actions participatives, éducation artistique et culturelle ....).

La scène nationale est soutenue pour son fonctionnement par la DRAC Ile-de-France, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et l'EPT Vallée Sud Grand Paris. Pour différents projets, elle peut être soutenue par des partenaires divers : Région Ilde-de-France, Onda, etc... Outre les subventions, ses recettes propres sont essentiellement composées de ventes de billetterie spectacle vivant et cinéma.

Son niveau d'activité est en moyenne de 35 spectacles et 90 représentations de spectacles par an dans ses salles, 660 séances cinématographiques, et 300 journées d'accueil de compagnies en résidence ou en répétition à la Fabrique des Arts.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

- État de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Actif immobilisé Incorporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	37 531	-	-	-	-	37 531
Totaux (I)	**37 531**	**-**	**-**	**-**	**-**	**37 531**

Actif immobilisé corporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	640 727	-	38 696	-	-	679 423
Installations générales, agencements, aménagements divers	32 260	-	16 213	-	-	48 473
Matériel de transport	28 355	-	640	-	-	28 995
Matériel de bureau et informatique, mobilier	104 153	-	10 422	-	-	114 575
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Totaux (II)	**805 495**	**-**	**65 970**	**-**	**-**	**871 465**

Actif immobilisé financier	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	22 719	-	-	-	-	22 719
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Totaux (III)	**22 719**	**-**	**-**	**-**	**-**	**22 719**

Actif immobilisé	Valeur brute début exercice	Augmentations (+)		Diminutions (-)		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Immobilisations Incorporelles (I)	37 531	-	-	-	-	37 531
Immobilisations Corporelles (II)	805 495	-	65 970	-	-	871 465
Immobilisations Financières (III)	22 719	-	-	-	-	22 719
Total Général (I +II+III)	**865 745**	**-**	**65 970**	**-**	**-**	**931 715**

- Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (II)	**30 354**	**2 883**	-	**33 238**
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	424 486	46 384	-	470 870
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	19 573	6 541	-	26 113
Autres immo. corp.- Matériel de transport	22 751	3 311	-	26 062
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	90 343	9 156	-	99 499
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement immobilisations Corporelles (III)	**557 152**	**65 392**	-	**622 545**
TOTAUX (I+II+III)	**587 506**	**68 276**	-	**655 782**

Dépréciation de l'actif Immobilisé :

Dépréciation Actif Immobilisé	Valeur début exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur fin exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	3 021	-	443	2 578
TOTAUX	**3 021**	-	**443**	**2 578**

Libellé	Immobilisations		Immobilisations décomposées			
	Non décomposées		Structure		Composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	L	36 mois				
Terrain						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	L	24 à 96 mois				
Autres immobilisations corporelles	L	36 à 120 mois				

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

État des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	61 927	61 927	-
Autres	106 330	106 330	-
Charges constatées d'avance	22 790	22 790	-
TOTAUX	**191 047**	**191 047**	**-**
Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	34 056
Autres produits à recevoir	20 484
TOTAL	54 540

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	156 191	35 388			191 579
Excèdent ou déficit de l'exercice	35 388	-35 388		14 822	-14 822
Situation nette	**191 579**	**-**	**-**	**14 822**	**176 757**
Fonds propres consomptibles	-				-
Subventions d'investissement	193 402			33 150	160 252
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	**384 981**	**-**	**-**	47 972	**337 009**

Résultat de l'exercice :

Détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	**-14 822**	**35 388**
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou déficit effectif global	**-14 822**	**35 388**
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

Information sur les fonds dédiés :

- Subventions :

Variation des fonds dédiés issus de Subventions :

	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
DRAC 2021 TRAVAUX	16 443					16 443	16 443
TOTAUX	**16 443**	**-**	**-**	**-**	**-**	16 443	**16 443**

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	288 489	-	-	288 489
Quote-part virées au résultat	95 088	33 150		128 238
TOTAUX	193 402	**33 150**	-	160 252

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques	-	-	-	-
Pour Charges	30 687	-	3 855	26 832
TOTAUX	**30 687**	**-**	**3 855**	**26 832**

Nature Provisions Pour Risques et Charges	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Provision Pour Risque (1)	-	-	-	-
Provisions sur legs ou donations	-			
Provisions pour pensions et obligations similaires	30 687	-	3 855	26 832
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (2)	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAUX	**30 687**	**-**	**3 855**	**26 832**

(1) dont provision pour risque d'emploi : -

(2) dont provisions pour grosses réparations :

Pensions, Retraites et versements similaires :

L'association a souscrit un contrat auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES.

Le montant de la provision retraite comptabilisée au 31 décembre 2025 s'élève à 26 832€.

Il n'y a pas eu de versement sur le contrat au cours de l'exercice écoulé.

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	1 275	1 275	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	293 842	293 842	-	-
Dettes fiscales et sociales	183 348	183 348	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	88 483	88 483	-	-
Produits constatés d'avance	12 433	12 433	-	-
TOTAUX	**579 382**	**579 382**	**-**	**-**
Emprunts souscrits sur l'exercice	-			
Emprunts Remboursés sur l'exercice	-			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-			

Charges à payer par poste de bilan :

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	1 275
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	39 327
Dettes fiscales et sociales	95 256
Autres dettes	
TOTAL	135 858

Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
dont forfait Etat	-	-
dont forfait Région	-	-
dont forfait Département	-	-
dont forfait Communes et groupements de communes	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
Sous-total concours publics	**-**	**-**
Subventions État	764 402	744 802
Subventions Région	82 000	93 070
Subventions Département	739 480	740 500
Subventions Communes et groupements de communes	690 000	680 000
Autres subventions d'exploitation	63 920	60 012
dont programmes de l'Union Européenne (Europa Cine)	16 411	13 336
dont autres subventions (aide emploi CNASEA)	16 235	8 860
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	**2 339 801**	**2 318 384**
Total concours publics et subventions d'exploitation	**2 339 801**	**2 318 384**

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	12 609
Produits sur Exercices Antérieurs	-	-
Produits sur Cessions d'actifs	-	-
Quote part de subventions virée au résultat	-	19 826
Autres produits exceptionnels	-	17 855
Reprises sur provisions	-	-
Transferts de charges exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	**-**	**50 290**
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Valeurs comptable des éléments d'actifs cédés	-	-
Autres Charges exceptionnelles	-	614
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	-
Total charges exceptionnelles	**-**	**614**
Résultat exceptionnel	**-**	**49 676**

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

	CAC 1	CAC 2
Mission de contrôle légal des comptes	6 760	
Autres prestations		
TOTAUX	**6 760**	**-**

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28 février 2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salaries ainsi que leurs avantages en nature.

Au titre de l'exercice, l'Association a versé à ses trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés dirigeants les rémunérations brutes suivantes :

	1	2	3
Rémunération brute Annuelle	70 640	57 042	47 113
Avantages en Nature			
TOTAUX	**70 640**	**57 042**	**47 113**

- Contribution Volontaire

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	599 605	862 189
Dons en nature		
Total	**599 605**	**862 189**
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	423 449	532 816
Prestations	176 156	329 373
Personnel bénévole		
Total	**599 605**	**862 189**

Les subventions en nature accordées par l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris sont :

- Installations générales : 123 303€
- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : 52 853€
- Frais de nettoyage des locaux : 57 309€
- Contrats de prestations de service : 2 523€
- Bâtiments publics : 83 592€
- Maintenance : 62 536€
- DRH : 48 150€
- Frais de télécommunications : 4 198€
- Eau et assainissement : 3 272€
- Energie - Electricité : 27 977€
- Combustibles : 58 892€
- Aux communes membres du GFP : 75 000€

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

L'effectif moyen de l'association s'élève à 34 salariés.